



## **Sécheresse 2022 : Montmorency reconnue en état de catastrophe naturelle**

**La ville de Montmorency vient d'être reconnue en état de catastrophe naturelle par un arrêté ministériel du 25 avril 2023, paru au Journal officiel le 10 juin 2023.**

Cet état est reconnu sur la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 30 juin 2022, au titre des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

**Les victimes de dégâts dus à ce phénomène ont désormais 30 jours (à compter du 10/06/2023) pour déclarer le sinistre à leur assurance dans l'hypothèse où elles ne l'auraient pas encore fait.**

Liens utiles

[Historique des arrêtés de catastrophe naturelle](#)